



#### Pour une autre PAC

🏠 47 avenue Pasteur  
93100 Montreuil

🌐 [www.pouruneautrepac.eu](http://www.pouruneautrepac.eu)

☎ 01 80 89 99 51

## Positions de la plateforme *Pour une autre PAC* pour la PAC post 2020 Gestion des risques

### 1. Anticipation des risques : prévention et adaptation

- **Accompagnement à la transition et à la résilience des agriculteur·rice·s** via des structures dédiées et reconnues par les autorités compétentes (échange entre paires, avec la société civile et avec la recherche).
- Ciblage des aides à l'investissement sur le gain en résilience, c'est-à-dire vers **la diversification et à l'autonomie des fermes** : gestion préventive et indirecte des risques, afin de valoriser la déspecialisation des fermes et des territoires.
- **Révision des programmes de recherche-innovation** de manière à les rendre accessibles aux paysan·ne·s, premier·ère·s acteur·rice·s de l'innovation agricole.
- Sont rejetées :
  - **Les aides aux investissements qui incitent à une fuite en avant techniciste** réduisant l'autonomie financière et décisionnelle des paysan·ne·s et qui mobilisent des ressources naturelles non durables ;
  - **La recherche, la formation et l'accompagnement réductionniste et diffusionniste vertical en faveur de l'agriculture productiviste** (OGM, semences dépendantes de produits phytosanitaires, etc.).

### 2. En cas de survenance d'aléas : gestion collective

Par le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> piliers

- « Filet de sécurité » pour la trésorerie des fermes fourni par les divers paiements alloués aux fermes engagées dans des pratiques de durabilité : paiements pour services environnementaux, aides couplées conditionnées, mesures agro-environnementales et climatiques, conversion à l'agriculture biologique.
- Sont rejetés :
  - **Le financement public d'assurances privées et d'outils sectoriels** de stabilisation des revenus ;
  - **La captation d'une part significative du budget** du 2<sup>e</sup> pilier pour la gestion des risques.

Par l'organisation commune des marchés

- **Maintien mais révision de la réserve de crise européenne** :
  - Basculement d'un fonctionnement annuel vers un système pluriannuel, évitant de la sorte la réticence des EM à utiliser les crédits qui devraient lui être accordés ;

- Précisions de son seuil et de ses modalités de déclenchement : d'un mécanisme fictif, elle devient ainsi réellement déclenchable en cas de besoin.
- **Création d'un fonds de mutualisation européen**, géré par l'UE et cofinancé par tou-te-s les acteur-ric-e-s de la filière (proportionnellement à leurs moyens), pour répartir la gestion du risque tout au long de la chaîne de valeur et indemniser les producteur-ric-e-s victimes des pertes économiques liées aux aléas.
- En cas de surproduction : **arrêt de l'aide au stockage privé et mise en place d'une mesure de gestion des surproductions** passant par leur anticipation